

COMPTE RENDU CT DU 24 FEVRIER

Le 1^{er} Comité Technique après les élections du 4 décembre 2014 a eu lieu le mardi 24 février. De nombreux nouveaux élus siègent autour de la table. Un temps sera nécessaire pour que chacun prenne ses marques. Pour la CFDT, tous nos titulaires et deux de nos suppléants étaient présents. Nous avons longuement préparé ce CT, avec la connivence des élus CHSCT.

L'ordre du jour était conséquent et les débats longs.

DOSSIER POUR AVIS

Approbation du CR du dernier CTP : 7 « Pour » et une abstention (FO, normal ils n'étaient pas présents. SUD n'ont plus d'ailleurs, mais ils ont voté « pour »).

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CT

Vu lors de la réunion de préparation.

Avis favorable pour l'ensemble des représentants du personnel.

CHARTE SYNDICALE

Vu et discuté lors de réunions précédentes, nous avons réussi à trouver un accord, entre autre sur la prise en compte du temps syndical des SPP en repos qui participent à des réunions syndicales.

Avis favorable pour l'ensemble des représentants du personnel.

MISE EN ŒUVRE DU VOLET RH DU SDACR ET REFONTE DE LA FILERE :

Suite à la refonte de la filière, 31 postes de SPP en groupement (29 aujourd'hui) devront basculer avant 2018 en centre de secours. Pour l'année 2015, ce sont 13 postes (qui sont déjà en CIS physiquement, mais par budgétairement). La CFDT et Avenir secours sont intervenus pour savoir comment le travail réalisé par ces 31 personnes en groupement va être effectué dans l'avenir. Pour l'instant la Direction à plusieurs pistes de réflexion mais rien de concret. Devant ces réponses nous nous sommes abstenus.

Pour les avis : 1 « contre » CGT

6 abstentions CFDT, SUD, AS

1 « pour » FO

MODIFICATION DES TABLEAU DES EFFECTIFS , DES QUOTAS DE SPP ET MODIFICATION DES DOCUMENTS DE REFERENCE DE LA GPEAC

Modification servant à :

- rectifier des situations par rapport à des évolutions de carrières des agents,
- faire correspondre les postes budgétaires au réel,
- revoir le nombre de SPP par rapport à la filière, et
- rectifier les organigrammes par rapport aux personnels d'entretien des groupements travaillant aujourd'hui à Gesvrine.

Nous avons eu à nous prononcer sur les 13 postes tenus en CIS au lieu de groupement (voir avis au dessus).

Les avis pour le tableau des effectifs : 1 abstention : CGT

7 « pour » (3 CFDT, 2 SUD, 1 FO)

Les avis pour les quotas de SPP : 8 « pour »

Les avis pour les documents de référence de la GPEAC : 6 « Pour » (3 CFDT, 2 SUD et 1 FO)

2 abstentions (1 CGT et 1 AS)

PRESENTATION DES OUTILS DE L'ENTRETIEN PROFESIONNEL

Au vu du travail fournit par le service qui a travaillé dessus, la prise en compte des recommandations du groupe de travail et de nos demandes sur les critères, nous ne pouvions que voter pour.

Les avis : 7 « pour » et 1 abstention (CGT)

POLITIQUE D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP : TELETRAVAIL

Nous nous félicitons de la mise en place de ce dossier permettant à un ou des agents dans l'incapacité partiel de se déplacer pour des raisons médicales, et voulant reprendre une activité professionnelle, de pouvoir le faire dans un cadre spécifique et réglementé par une forme de charte entre la collectivité et l'agent.

Avis : 8 « pour »

ACTION SOCIALE : AIDE A LA COMPLEMENTAIRE SANTE ET TITRES RESTAURANT :

Dans nos derniers écrits sur les dossiers 2015, nous vous faisons part des propositions de l'Administration en la matière. Au vu des chiffres proposés et de la comparaison que nous avons pu

faire avec les montants proposés au CG44, nous avons négocié une augmentation de la participation à la complémentaire santé. Devant le refus de la gouvernance de revoir sa copie, nous nous sommes abstenus. En effet la proposition de l'administration nous semble faible et ne décidera pas les agents à souscrire à une mutuelle, et ne permettra peut-être pas d'améliorer ceux qui en possèdent une. L'effet escompté ne sera pas au rendez-vous. Nous ne pouvions pas voter « contre » une avancée sociale que nous demandions depuis un an. Nous avons donc décidé de nous abstenir. La CGT, FO et AS ont voté « POUR » et SUD ont voté « contre ». A l'inverse des autres organisations syndicales, nous avons expliqué notre positionnement sur ce vote.

Sur la question des titres restaurant, même combat. Une augmentation de 30 centimes (part patronal du chèque déj) nous paraissait trop faible et ne compensait pas la perte des chèques déjeunés dans les centres de secours (le SDIS a revu son calcul de titre restaurant pour les SPP). Pour tout cela, nous nous sommes abstenus car nous étions d'accord pour une augmentation mais pas pour le montant proposé.

Sur ces deux sujets, la direction des ressources humaines a devancé l'avis des organisations syndicales en publiant sur la « Lettre RH » (jointe à nos salaires) la validation de ces deux propositions. Sachant que la « Lettre RH » est produite entre le 15 et le 20 de chaque mois et que le CT a eu lieu le 26, nous pouvons dire que notre RH s'est transformé en devin, connaissant à l'avance le vote des organisations (à moins que, pour elle, tout était déjà fait) ; Ces deux actions sociales seront mise en place début juillet après passage au CASDIS du mois de juin. Nous reviendrons vers vous pour plus d'information.

CONVENTION COS

Après chaque renouvellement du CA du COS, l'Administration signe une nouvelle convention (entre autre pour le calcul de la participation financière). Après négociation avec le bureau du COS, il a été décidé que cette participation calculée sur le 1 % en début de période serait fixe pour les 4 ans suivants, soit pour 2015-2019 (575 000 € par an).

Avis : 8 « pour »

PRESENTATION DU REGLEMENT D'EVALUATION DE LA FORMATION

Déjà travaillé en amont, il restait à définir les délais de validation des formations (cela se fera par trimestre).

Avis : 8 pour

REORGANISATION DU SYSTEME D'IMPRESSION SUR GESVRINE

La Direction a décidé de retirer, au profit des sites externes, l'ensemble des imprimantes de Gesvrine pour les remplacer (en nombre inférieur) par des nouveaux modèles où il n'y aura plus de bac personnalisé. Les agents devront se servir de leur badge pour que le document soit imprimé (diminution des dépenses d'impression) mais dans un même temps il y aura un contrôle des quantités imprimées par agent (ce qui limitera les abus).

Les avis : 2 « contre » : SUD mais sans explication

6 « Pour » (le reste)

DOSSIER POUR INFORMATION

Sur les différents points d'information, nous avons eu une présentation de la mise en œuvre de la filière. Par contre, il y a un manque de candidats à l'examen professionnel de Lieutenant 2^{ème} classe, cela posera des problèmes pour l'avenir.

Le SDIS44 nous a aussi établi la liste des emplois opérationnels des SPV dans les CIS mixtes (question concernant le CCDSPV). Aucune surprise du côté des SPP en la matière.

Le SDIS44 nous a également présenté la feuille de route du dialogue social pour 2015-2016, soit, les dossiers sur lesquels nous serons amenés à travailler.

Enfin, nous avons eu ce qui allait être présenté au préfet en matière des secours nautique et surtout sur le devenir des plongeurs en Loire-Atlantique. Le SDIS44 partirait sur une refonte mais pas une disparition comme nous pouvions le craindre. Un centre de secours subaquatique sera créé, mais sous quelle forme ??? A suivre.

QUESTION DES OS

Seules la CFDT et FO/CFTC avaient posées des questions qui ont été retenues.

Le temps de travail des logés : Dossier qui sera examiné à partir d'avril avec les OS.

Retour sur le temps de travail des PATS posé par la CFTC : comme prévu, il y aura une évaluation et peut être une clause de révision sur certain point du temps de travail des PATS

Et enfin un point sur le GFO posé par FO. L'expérimentation prend fin et donc à suivre.

Fin de la réunion 18h30